

Au moment où Racine se disposait à donner cette édition, Boileau arriva à Paris d'où il était absent lorsque la querelle avait éclaté. Son ami, qui se plaisait à lui demander conseil, fut aussitôt lui communiquer le tout, lettres et préface. « Boileau l'écouta de grand sang-froid, loua extrêmement le tour et l'esprit de l'ouvrage, et finit en lui disant : « Cela est fort joliment écrit, mais vous ne songez pas que vous écrivez contre les plus honnêtes gens du monde. » Cette parole fit rentrer Racine en lui-même ; les obligations qu'il avait à Messieurs du Port-Royal lui revinrent toutes à l'esprit ; il supprima sa seconde lettre et sa préface, et retira le plus qu'il put des exemplaires de la première lettre (1). »

Les disciples de saint Augustin furent facilement persuadés qu'ils ne trouveraient pas leur compte à garder rancune à leur élève, qui les menaçait d'un écrivain aussi redoutable que Pascal. Le tendre Racine savait les bons endroits pour les piqures, comme le remarque M. Sainte-Beuve. Nos austères Messieurs qui auraient cru trahir la vérité que de ne pas rire des *comédies* du Provincial avaient compris que si le jeune poète continuait à les démasquer ainsi d'une main sûre et sans pitié, ils allaient devenir à leur tour un sujet immortel de risée. Ils furent enchantés que Boileau l'eut désarmé ; ils s'empressèrent de lui pardonner généreusement. La réconciliation eut lieu chez M. de Sacy. La prose française y perdit un chef-d'œuvre, et la conscience chrétienne un vengeur qui aurait fait expier cruellement aux Jansénistes la satisfaction que leur donnait le triomphe de Pascal.

(1) Racine, *Œuvres*, dans *les grands écrivains de la France*, t. IV, p. 272.

XII.

Deux prédictions célèbres. — *L'horrible persécution*. — Ménagements de la Cour à l'égard des solitaires. — La mère Angélique nous fait pleurer. — M. de Pontchâteau nous fait rire. — Le prêtre laboureur, le chanoine vigneron. — *Facilités admirables* pour le commerce du monde pratiquées à Port-Royal. — *Dieu essuie les larmes de ses serviteurs et de ses servantes*, le miracle de la sainte Épine. — Fausse interprétation qu'en donnent les Messieurs. — *Petite plaisanterie* de M. Le Maître : encore les *facilités admirables* pratiquées par les amis de Pascal. — Impartialité de Ronce ; condamnation de l'*Apologie pour les casuistes*. — Port-Royal conspire. — Le Formulaire : la signature en est rendue obligatoire. — Pascal dresse le Mandement des Vicaires-généraux de Paris. — La sœur Sainte-Euphémie première victime du Formulaire. — Sa lettre contre la séparation du *fa l* et du *droit*. — Pascal adopte les idées de sa sœur ; il se sépare de ses amis. — Ses derniers sentiments dévoilés dans ses dernières *Pensées*. — Pascal vit et meurt en combattant l'Église catholique. — Mort de la mère Angélique. — Son influence, sa haine contre Rome, culte qu'on lui rend. — Projet d'accommodement. — *Les valets de pied des princes de l'armée d'Achab*. — M. Lancelot chez l'archevêque de Paris — Convocation à un grand et rare spectacle.

Les chants de la victoire dont Port-Royal retentit dès l'apparition des Provinciales ne furent pas de longue durée ; la signature du Formulaire les changea bientôt en lamentations. D'ailleurs, les Jansénistes savaient que « l'heure de la puissance des ténèbres approchait » : une sœur Jeanne ou Catherine, de l'institut de M^{me} Poulaillon, et un grand serviteur de Dieu leur avaient prédit depuis longtemps *la violente persécution*. Dans un entretien que M. Le Maître eut le 2 juillet 1653 avec la mère Angélique au sujet de la Bulle d'Innocent X contre les cinq Propositions, il lui dit qu'on était à la veille de voir l'effet de deux prédictions. « La première fut faite par une sainte fille, dit-il, que M^{me} Poulaillon avait fait venir à Paris instruire des filles du Refuge et que M. Singlin connut alors. Cette fille lui dit qu'il s'éleverait une grande persécution pour la vérité ecclésiastique et que plusieurs dévots l'abandonneraient. M. Singlin lui ayant demandé au sujet d'un fameux d'alors

(saint Vincent de Paul) s'il ne défendrait pas la vérité, car il l'estimait en ce temps-là, elle lui dit : *Tant s'en faut, il sera du nombre des persécuteurs* (1). Cette bonne fille vint voir M. Singlin à Port-Royal quand elle partit de Paris. Il m'a dit qu'elle était si humble et si remplie de l'esprit de Dieu, que lui ayant dit que c'était une chose très-utile de faire un renouvellement une fois en sa vie, d'entrer dans l'état humble d'un pénitent et d'être séparée quelque temps de l'Eucharistie, pour satisfaire à Dieu par cette humiliation des fautes qu'on peut avoir commises envers un mystère si auguste... ; elle fut aussitôt touchée de ce désir, quoiqu'elle eût toujours vécu très-innocemment et très-saintement, et elle poursuivit ensuite M. Singlin afin qu'il la mît quelque temps en cet état de péni-

(1) Marguerite Périer, nièce de Pascal, raconte dans son *Mémoire au sujet de M. Singlin* en quelle occasion cette sainte fille fit sa prophétie. M. Singlin, alors diacre et encore sous la direction de saint Vincent de Paul, faisait le catéchisme aux enfants de l'hôpital de la Pitié. « M. Vincent allait de temps en temps à la Pitié, parcequ'il en était supérieur. Un jour M. Singlin, sortant de l'église, aperçut au fond de la cour M. Vincent qui parlait à quelqu'un. Comme il avait quelque chose à lui dire, il resta sur le perron de l'église, attendant que M. Vincent se détachât de ceux à qui il parlait. Durant qu'il était là, il survint une dévote de M. Vincent, nommée sœur Jeanne ou sœur Catherine. Cette fille dit à M. Singlin : *Vous attendez M. Vincent ?* Il dit que oui, et elle répondit : *Et moi aussi.* Pendant ce temps-là qui fut assez long, cette fille lui dit : *Eh, mon Dieu ! Monsieur, il faut bien prier Dieu pour l'Église, car il va s'élever une grande persécution dans l'Église et il y aura du sang répandu.* M. Singlin lui ayant dit : *Qu'est-ce que ce sera donc que cette grande persécution ?* Elle répondit : *Monsieur, il y aura une horrible persécution, tous les gens de bien vont être horriblement persécutés.* M. Singlin, qui croyait qu'il n'y avait point dans le monde un plus grand homme de bien que M. Vincent (il y avait M. de Saint-Cyran), lui dit, en le lui montrant : *Hélas ! ma sœur, ce saint homme-là va donc être bien persécuté ?* Elle fit un grand soupir et lui dit : *Hélas ! non, Monsieur. Hélas ! il sera des persécuteurs...* Quelque temps après, M. Singlin fit connaissance avec M. Du Vergier de Hauranne, et comme il trouva en lui autant de piété que dans M. Vincent et *infiniment* plus de science et de connaissance de la religion, il quitta M. Vincent et s'attacha à M. de Saint-Cyran. » (*Recueil d'Utrecht*, p. 169.) Au bas de ce passage du *Mémoire de Marguerite Périer*, les éditeurs du *Recueil* ont mis cette note : « On sait assez ce que les jésuites firent faire à M. Vincent au sujet du livre de la *fréquente Communion* et de celui de Jansénius... A l'égard de Port-Royal, il ne paraît pas avoir employé son crédit contre ce monastère, à qui on ne porta les grands coups qu'après sa mort. Cependant la mère Angélique dit dans une lettre écrite à M. Le Maître, le 12 mars 1665, « que M. Vincent décrie Port-Royal plus doucement à la vérité que les jésuites, mais que par un zèle sans science il désire autant sa

tence : ce qu'il ne put lui refuser. » Mademoiselle Périer assure (dans son *Mémoire* sur M. Singlin) que « depuis le jour de la prophétie, *il ne vit plus la dévote et n'y pensa plus.* » M. Le Maître assure, au contraire, que M. Singlin vit sa dévote et une *Relation* affirme qu'il y pensait souvent. Chaque fois qu'il arrivait quelque événement fâcheux, il s'écriait : « Ma dévote me l'avait bien dit. » M. Sainte-Beuve a négligé de mettre d'accord toutes ces plumes *véridiques*.

« L'autre prédiction est que M. de Razas nous a dit étant ici à Port-Royal, qu'un grand homme de Dieu lui avait dit qu'il s'élèverait une violente persécution dans l'Église. Je ne sais, ajoute M. le Maître, si ce n'était pas M. Gault, évêque de Marseille, mort en odeur de sainteté, son ami intime (1)... »

Arrivé au moment où ces sinistres prophéties vont s'accomplir, M. Fontaine s'écrie :

Par quel secret jugement Dieu permettait-il que ces hommes se donnassent tant de licence contre ceux qui le servaient avec tant de fidélité ? On méditait de les proscrire et de les écraser, dès qu'ils ne voulaient pas plier le genou devant Aman, pour faire sans discernement tout ce qu'on voulait... Eh ! quel plaisir pouvaient prendre ces hommes violents à s'établir sur les ruines du bien le plus solide, à faire un malheureux trafic des âmes, et à les vendre à ceux qui leur donnaient en échange une gloire passagère ! Victimes malheureuses, plus

ruine que les autres par une malice toute franche. » Sa simplicité faisait qu'il ne voyait point les conséquences des mauvaises affaires dans lesquelles on l'engageait, et c'est ainsi qu'on peut l'excuser : mais que la cour de Rome le propose en cela à imiter dans une Bulle de canonisation, *c'est ce qui est intolérable*, et les Parlements ont eu raison de s'élever avec force contre une pareille Bulle. — Les Messieurs ne voulaient des saints que chez eux, et des saints infiniment savants en saint Augustin et en Jansénius. Ils eurent dès l'origine des prophètes, des thaumaturges. Leur nombre fut toujours croissant. Les décrets de canonisation remplissent les histoires de Port-Royal. Et la grande mère Angélique, et le grand M. Le Maître, et tous ces grands chrétiens de race *léonine*, qui se moquaient du zèle sans science de M. Vincent, mort victime de son héroïque charité, portaient sur leur poitrine un morceau de la chemise de M. de Saint-Cyran, comme une précieuse relique, se prosternaient sur la tombe de M. de Bagnols, auxquels ils attribuaient des guérisons miraculeuses, croyaient aux prophéties de sœur Catherine, en attendant que MM. des Parlements, après s'être levés contre la Bulle de canonisation de saint Vincent de Paul, vinssent à saint Médard invoquer le bienheureux diacre Paris. O bêtise humaine ! O punition de l'orgueil !

(1) *Recueil*, t. I, p. 172.

vendues elles-mêmes, et plus foulées aux pieds par les démons, qu'ils ne foulaient les saints sous leurs pieds (1) !

Les faits ne répondent pas à ces pathétiques images. Ces violentes persécutions, ces horribles attaques se bornèrent, en ces années 1656-1660, à la fermeture des Petites-Écoles et à la dispersion momentanée des solitaires réunis aux *Champs*. Encore ces mesures furent-elles exécutées avec beaucoup de ménagement. La reine-mère permit même à M. d'Andilly de rester au Désert. « Elle avait intérêt, disait-elle agréablement, qu'il n'abandonnât pas ses arbres, dont il lui donnait tant de beaux fruits. » Obligé cependant de se soumettre à la *sentence d'exil* qui frappait tous les pénitents, il se retira quelques jours à Pomponne, où il reçut bientôt du cardinal Mazarin, un ordre « de s'en retourner le 1^{er} mai dans sa chère solitude, et d'y aller jouir de la pleine ouverture du printemps, » dit M. Sainte-Beuve, qui reconnaît que le cardinal mit le comble aux procédés (2). Tandis que les choses se passaient ainsi en douceur, la mère Angélique, l'esprit plein des terribles prédictions de la dévote de M. Singlin, écrivait à la reine de Pologne :

Nos ermites ne sont pas encore dispersés, mais nous n'attendons que l'heure, *Notre Saint Père l'ayant demandée au Roi...*

Les préparatifs de notre persécution s'avancent tous les jours : on attend du Tibre l'eau et l'ordre pour nous submerger.

Enfin tous nos ermites sont sortis d'ici : il n'y reste plus que mon frère d'Andilly ; il faut qu'il sorte aussi... Notre vallée a été vraiment une vallée de larmes... »

Elle écrivait aussi à M. Le Maître :

Mon frère d'Andilly, qui était demeuré le dernier et qui semblait être exempt d'une obéissance si rude, part aujourd'hui... Nous verrons un jour en l'autre monde, et peut-être encore en celui-ci, une partie des causes que Dieu a eues de laisser opprimer ses serviteurs et en apparence la vérité même... (3).

Ne nous hâtons pas de mêler nos larmes à celle de tous ces *saints foulés aux pieds* ; voici M. de Pontchâteau qui nous

(1) Fontaine, *Mémoires*, t. III, p. 261.

(2) Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. III, p. 166.

(3) *Recueil d'Utrecht*, p. 232.

oblige à rire, en nous racontant comment ses amis savaient pratiquer l'équivoque *maudite et ses détours burlesquement pieux*. Le lieutenant civil Daubray vint à Port-Royal des Champs, de la part du roi, voir si les solitaires s'étaient retirés. Il alla d'abord à la ferme d'en haut appelée *les Granges*. Il trouva les logements vides et seulement M. Charles qui avait soin du labourage. Ce laboureur était *Messire Charles Du Chemin*, prêtre du diocèse d'Amiens. *Quelque chose de fort extraordinaire*, dit le *Nécrologe*, l'avait conduit à Port-Royal, en 1648, à l'âge de trente ans ; une femme qu'il avait assistée à la mort, et près de laquelle il veillait, lui avait paru tout en feu. Il vit dans ce phénomène un avertissement miraculeux, un signe de son indignité comme prêtre. Il passa trente-huit ans dans la pénitence, sans jamais dire la sainte messe et toujours occupé aux plus rudes travaux de la campagne, que *Dieu bénit abondamment*, remarquent nos Messieurs, depuis que son serviteur en eut pris soin (1). Il ne sortit qu'une fois de sa retraite pour aller recueillir l'héritage de son père. Ce fut ce serviteur de Dieu que le lieutenant civil rencontra d'abord aux Granges. Il l'interrogea pendant deux heures et demie, le prenant pour un bon paysan. M. Charles joua son personnage de *ménager* à merveille, feignant d'être ce qu'il n'était pas. Comme on lui demandait entre autres choses ce qu'on apprenait à ces *petits Messieurs*, il répondit : *Est-ce que je sçais ça, Monsieur. I disont qu'aprenons l'humanité. Les maîtres i tourmentont bian ces pauvres enfants ; i son allés promener : i en ont bian besoin*. Le lieutenant civil lui demanda encore où était l'imprimerie. Le bonhomme répondit qu'il ne connaissait point de sœur de ce nom-là dans la maison. M. Daubray lui dit alors : *Où sont les presses ?* Il le mena tout doucement au pressoir. Un *vigneron* qui fut questionné après le laboureur répondit avec autant de sincérité. L'interrogatoire fini, le lieutenant civil lui dit : *Bonhomme mettras-tu bien-là ton nom, il répliqua : Monsieur, je sommes plus accoutumé à tenir une bêche qu'une plume*. Sur quoi le magistrat repartit : *Fais comme tu pourras*. — Ce vigneron qui ne savait pas tenir une plume, était M. Bouilli, chanoine d'Abbeville. Il n'avait

(1) Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. III, p. 130. — Supplément au *Nécrologe*, p. 538.

pas trouvé que ce fût assez de se dépouiller de son bien en le donnant au monastère des Champs, dit le Supplément au Nécrologe ; il se donna encore lui-même, employant ses soins, ses forces et son travail pour le service de la maison, pendant vingt et un ans, avec une charité et une humilité qui ont édifié tous ceux qui l'ont connu. Il faisait son occupation de prendre soin du jardin potager et de la vigne qui y était jointe. C'était l'ami intime du tendre M. Fontaine, lequel lui demandait souvent, « en lui voyant son petit juste qui lui allait jusqu'aux reins, et qui était d'un méchant droguet, où étaient ses belles soutanes de soie et si traînantes d'autrefois (1). »

Pendant qu'aux Granges se jouaient ces *petites pièces jansénistes*, Pascal, écrivant la *grande tragi-comédie* (1), les *Provinciales*, faisait dire au Père casuiste : « Je veux maintenant vous parler des facilités que nous avons apportées pour faire éviter les péchés dans les conversations et dans les intrigues du monde. Une chose des plus embarrassantes qui s'y trouve, est d'éviter le mensonge, et surtout quand on voudrait bien faire accroire une chose fausse. C'est à quoi sert admirablement notre doctrine des équivoques, par laquelle *il est permis d'user de termes ambigus, en les faisant entendre en un autre sens qu'on les entend soi-même*, comme dit Sanchez. — Je sais cela, mon Père, lui dis-je. — Nous l'avons tant publié, continua-t-il, qu'à la fin tout le monde en est instruit (*même à Port-Royal*). Mais savez-vous bien comment il faut faire, quand on ne trouve point de mots équivoques ? — Non, mon Père (3). » — Eh ! Monsieur Pascal, vos amis venaient de vous l'apprendre ; MM. Charles et Bouilli savaient Sanchez aussi bien que le bon Père et pratiquaient mieux que lui la doctrine que vous lui faites attribuer au célèbre docteur. En vérité, Monsieur, qui pourra voir sans rire la manière dont vous jouez votre *tragi-comédie* ?

La visite du lieutenant civil causa de grandes alarmes à Port-Royal. Mais un heureux événement vint apporter une consolation ineffable, pour parler le langage ému de M. Fontaine, aux serviteurs et aux servantes de Dieu. Port-Royal avait un excellent ami, qui était M. de la Poterie, un ecclé-

(1) Fontaine, *Mémoires*, t. IV, p. 96.

(2) Expressions de M. Sainte-Beuve.

(3) *Provinciales*, lettre IX.

siastique de condition et de piété, fort dévot aux saintes reliques. Entre celles qu'il avait recueillies avec grand soin, il prétendait avoir une des épines de la couronne de Notre-Seigneur. Il l'avait prêtée aux Carmélites du faubourg Saint-Jacques, qui l'avaient portée en procession dans leur maison. Les religieuses de Port-Royal, touchées de la même dévotion, avaient aussi demandé à la voir, et elle leur fut portée le 24 mars 1656. Ce jour-là qui se trouvait le vendredi de la troisième semaine du Carême, on chantait à l'introït de la messe ces paroles du psaume LXXXV : « *Fac mecum signum in bonum...* Seigneur faites éclater un prodige en ma faveur, afin que mes ennemis le voyent et soient confondus ; qu'ils voyent, mon Dieu, que vous m'avez secouru et que vous m'avez consolé. » On plaça le reliquaire sur un petit autel contre la grille du chœur, où, après vêpres, toute la communauté vint le baiser, les religieuses professes les premières, ensuite les novices et les pensionnaires. Parmi celles-ci était une nièce de Pascal, Marguerite Périer. Elle souffrait depuis plus de quatre ans d'une fistule lacrymale qui suppurait. Quand ce fut à son tour de vénérer la Sainte Épine, la maîtresse des pensionnaires, qui tenait entre ses mains le reliquaire de peur que les enfants l'eussent fait tomber, lui dit : Ma fille, priez pour votre œil, et en même temps elle lui appliqua la sainte relique sur la partie malade. Après la cérémonie, la petite Marguerite ne fut pas plutôt dans sa chambre, qu'elle dit à sa compagne : Ma sœur, je n'ai plus de mal, la Sainte Épine m'a guérie. — Évidemment, Dieu sortait de son secret pour faire connaître l'innocence de Port-Royal (1), où les miracles arrivent toujours à propos.

Cette guérison miraculeuse fit bientôt grand bruit. Des médecins et des chirurgiens la constatèrent ; les vicaires généraux de Paris la déclarèrent authentique après information. Je me garderais bien de dire, comme Gui Patin, qu'il n'est pas difficile de découvrir les ficelles de ces approbateurs de miracles, qu'il était loin d'estimer, ainsi que le faisaient nos Messieurs, les plus grands hommes du siècle (2). M. Sainte-

1. *Recueil d'Utrecht*, p. 281.

2. . . Je m'étonne comment ils (les jésuites) n'ont rien dit contre ces approbations de miracles, qui non carent suis nervis. Le bonhomme Bouvard est si vieux, que *parum abest a delirio senili*. Hamon est le médecin ordinaire et domestique de Port-Royal des Champs, *ideoque recusandus*

Beuve me répondrait que le pape Benoît XIII croyait au miracle de la Sainte Épine (1). Je remarquerai seulement avec quel luxe de raisonnements les Jansénistes interprétèrent en faveur de leur cause la guérison de la nièce de Pascal. « Si on pouvait douter de la justification de la maison de Port-Royal par ce miracle et par les autres, disait M. de Sacy à ses amis, il n'y aurait point de vérité dans l'Église que l'on ne pût obscurcir. Si ces miracles n'excluaient point, il n'y en aurait point dont on put se servir contre l'esprit contentieux et opiniâtre, et que tous ceux que Dieu a faits ou par ses serviteurs ou par lui-même, seraient aisément éludés par le même esprit de chicane qu'on employait contre celui-ci. C'est pourquoi ce doute combattait toute l'Église, et détruisait le fond de l'Évangile, en n'attaquant qu'une maison particulière... » Il ajoutait « qu'il ne trouvait point que dans une contestation publique et dans une persécution, il se soit fait des miracles qui n'aient passé, au jugement de l'Église (*tout est là en effet*), pour la justification de ceux parmi lesquels et en faveur desquels Dieu les faisait... Qu'à l'égard des religieuses de Port-Royal, et de ceux qui les conduisaient, dont on accusait la conduite et la doctrine, il était évident que les miracles justifiaient l'une et l'autre, que Dieu témoignait par les effets extraordinaires de sa puissance qu'il était avec eux, et qu'il résidait parmi eux comme parmi son peuple et son royaume, qu'il voulait protéger en opposant sa puissance à celle des hommes... ; qu'il fallait que ceux qui ne voyaient pas des choses si évidentes fussent pire que des aveugles (2)... » A M. de Sacy et à tous ses amis, il n'y a qu'une seule réponse à faire, non pas cette parole que M. Sainte-Beuve emprunte à Montesquieu : *L'idée des faux miracles vient de notre orgueil*, etc., mais cette observation du P. Rapin : « Rien n'est plus extravagant que de prétendre prouver une fausseté par un miracle ; c'est une en-

tangam suspectus ; les deux autres (Isaac et Eusèbe Renaudot) ne valurent jamais rien, et même l'aîné des deux est le médecin ordinaire du Port-Royal de Paris. *Imo ne quid deesse videatur ad insaniam sæculi*, il y a cinq chirurgiens-barbiers qui ont signé le miracle. Ne voilà-t-il pas des gens bien capables d'attester de ce qui peut arriver *supra vires naturæ* ? Des laquais revêtus et bottés, et qui n'ont jamais étudié... (*Nouvelles Lettres de Gui Patin*, t. II, p. 206.)

1. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. II, p. 183.

2. Fontaine, *Mémoires*, t. III, p. 195, 196.

treprise de visionnaire, les miracles ne pouvant avoir lieu que pour établir la vérité... Saint Paul ne veut pas qu'on l'écoute lui-même, ni qu'on croye un ange envoyé du ciel, s'il disait quelque chose de contraire à ce que dit l'Église, et Messieurs de Port-Royal voudront qu'on croye leurs prétendus miracles et qu'on ne croye pas le Saint-Siège ! Ils parlent autrement que l'Église et prétendent qu'on les écoute ! Cela est-il juste (1) ? » Est-il juste aussi de faire dépendre la vérité de l'Église et de l'Évangile lui-même d'un miracle constaté par cinq chirurgiens-barbiers, bottés et savants comme des laquais, et par deux vicaires-généraux sans mission ?

Nous serait-il permis de nous égayer un peu au moment solennel où retentit cette *voix terrible et sainte qui étonne la nature et console l'Église* janséniste ? M. Fontaine nous le propose, non sans quelque hésitation toutefois ; à côté des enseignements si graves de M. de Sacy au sujet du miracle, il place une petite plaisanterie de M. Le Maître.

Cet homme admirable, dit-il, pouvait bien être persécuté et obligé de changer de demeure ; mais il ne pouvait pas n'être pas gai. (Décidément nos bons Messieurs sont d'honnêtes gens comme les autres, qui aiment à rire.) Lorsque nous étions dans cette maison retirée, comme j'ai dit, *sans y voir personne*, une chambre humide et malsaine où j'étais me causa un grand mal de dents (2) et un abcès à la joue pour

1. Rapin, *Mémoires*, t. II, p. 419.

2. C'était le cas d'invoquer saint Augustin, qui n'aurait pas manqué sans doute de renouveler pour lui le miracle qu'il fit en faveur de la mère Agnès et dont M. Le Maître fut témoin. — La mère Agnès, dit une Relation, étant tourmentée en 1651 d'un horrible mal de dents, M. d'Andilly son frère aîné qui la voyait dans la douleur au parloir, touché de pitié lui dit tout d'un coup : Ma sœur, vous avez assez souffert, nous sommes Augustiniens, il faut invoquer saint Augustin, qui a été autrefois tourmenté et guéri sur le champ d'un mal pareil, comme il le dit dans ses *Confessions*. — Sur quoi la mère dit : Je vous assure que j'ai besoin comme lui que Dieu me guérisse, car je n'en puis plus. — Elle dit aussitôt à deux ou trois filles ses assistantes : Mes sœurs, et vous, mon frère, je vous supplie donc de prier Dieu présentement qu'il me guérisse si c'est sa volonté. Ce qu'elles ayant fait en se mettant à genoux, aussitôt qu'elles eurent achevé leur courte prière, tout son mal s'évanouit en un moment. J'ai écrit ceci le 2 octobre 1654 : Le Maître. » Les Relations de Port-Royal, même au XVII^e siècle, le siècle de Pascal, sont pleines de miracles que les Augustiniens obtiennent et qu'ils opèrent. Que sera-ce au siècle suivant ?

lequel on fit venir M. Dalencé (un des chirurgiens-barbiers approbateurs dont parle Gui Patin) afin qu'il y mit la lancette. M. Le Maître, qui depuis longtemps avait un assez grand mal de jambe, voulut prendre cette occasion pour le lui montrer ; mais sa principale intention était de savoir ses sentiments sur le miracle de Port-Royal, qui venait d'arriver tout fraîchement. M. de Saint-Gilles se trouva alors avec nous (*c'est ainsi qu'ils ne voyaient personne*). Quand la jambe eut été visitée, M. Le Maître contrefit le gentilhomme, et dit à M. Dalencé que nous étions venus d'Angers, et que nous étions à Paris pour quelque affaire. (*Vous voyez, M. Pascal, combien notre bon Père a raison d'affirmer que les casuistes ont tant publié et la doctrine des équivoques, et celle des restrictions mentales, et celle de la direction d'intention, qu'à la fin tout le monde est instruit de ces facilités pour éviter les péchés dans le commerce du monde. Allons, convenez que votre bon Père se flatte quand il assure que ces subtilités admirables sont propres à sa compagnie.*) M. Le Maître prit occasion insensiblement de parler de Mgr l'évêque d'Angers. Il dit que c'était un très-honnête homme, mais qu'il était terriblement janséniste. Il glissa ensuite qu'il avait à Paris des parents qui l'étaient pour le moins autant que lui. Il dit après qu'on leur faisait rudement la chasse. Il ajouta qu'on disait qu'ils s'étaient avisés depuis peu d'une bonne invention, et qu'en gens d'esprit ils faisaient intervenir des miracles fort à propos ; mais que pour eux, gentilshommes, ils avaient communément l'oreille dure à ces histoires. M. Dalencé l'arrête là. — « Oh ! pour cela, Monsieur, dit-il, il n'y a point d'homme à Paris qui puisse mieux vous dire les choses. Tout a passé par nos mains. J'ai été témoin oculaire de tout. C'était moi qui devais faire l'opération. » — Et là-dessus il rapporta toute l'histoire... Il dit cent choses obligeantes de la maison de Port-Royal à des personnes qui lui étaient entièrement inconnues et qui en savaient assurément plus qu'il ne leur en pouvait dire : et il exhorta M. Le Maître à y faire un tour. — « Vous y verrez sûrement de très-honnêtes gens, dit-il. C'est une grande providence de Dieu que vous soyez tombé entre nos mains pour savoir à fond les choses. Désabusez-vous sur ma parole, comme je l'ai été par mes yeux. » — M. Le Maître contrefaisant toujours un peu l'incrédule. — « Non, non, dit M. Dalencé, voyez vous-même ces personnes. Dites que vous y venez de ma part. Demandez un M. Singlin, qui est un prêtre bien sage. » — « Comment dites-vous, dit M. Le Maître, feignant de ne pas connaître ce nom ? — « M. Singlin, » répéta M. Dalencé. — « Donnez-moi une plume, et je l'écrirai, dit M. Le Maître, il faut que je le voye. » — « Voyez aussi une demoiselle Bourneaux, qui est une excellente fille. » — Bourneaux ! dit M. Le Maître, écrivant encore ce nom. — « Vous n'aurez pas été deux fois là que l'on vous y fera dîner » (*à moins que l'on vous prenne pour le P.*

Mulard). — Cet entretien (*il est digne de Molière !*) dura fort longtemps ; et M. Dalencé, dont on sait quelles étaient les occupations, s'y échauffa si fort, qu'il y passa quatre ou cinq heures. Il n'y eut pas moyen peu de jours après de ne lui pas découvrir ce piège innocent qu'on lui avait tendu ; et tout le reste de sa vie, du plus loin qu'il nous voyait, il s'écriait en riant : « Ha ! voilà donc nos gentilshommes angevins (1). »

Revenons au sérieux avec M. Fontaine : « Ce miracle éclatant, dit-il, dont presque tout Paris voulut être témoin oculaire, produisit quelque chose de semblable à ce que fit autrefois le miracle que Dieu opéra en faveur de saint Ambroise à Milan, dans la découverte des précieux corps de saint Gervais et de saint Protas. La persécution de l'impératrice Justine n'en fut pas tout à fait éteinte, dit saint Augustin ; mais au moins elle fut un peu ralentie, et donna quelque relâche. C'est ce qui arriva à Port-Royal. On donna quelque repos à ces solitaires persécutés. Nous sortîmes de *notre tombeau*, et revînmes avec joie retrouver notre chère solitude de Port-Royal des Champs (2). » Enhardis par le prodige que Dieu venait de faire si visiblement pour eux et par les belles conséquences qu'ils tiraient de cette attention du ciel, les jansénistes poursuivirent avec une ardeur renouvelée la guerre offensive qu'ils avaient commencée contre les casuistes. Pascal écrivit d'éloquents *factums* pour les curés de Paris, qui dénonçaient à tous leurs confrères de France la morale corrompue des jésuites. Rome, toujours impartiale, condamna (1659) l'*Apologie pour les casuistes*, du P. Pirot ; la Sorbonne la censura, et les prélats qui s'élevaient avec plus de force contre le jansénisme, furent les premiers à foudroyer cette œuvre, dont il serait souverainement injuste de rendre responsable toute la compagnie de Jésus. Le triomphe de ceux qui avaient dénoncé l'*Apologie* fut complet, et la joie de Messieurs de Port-Royal entière. « Mais, remarque un historien, qu'auraient-ils dit si les jésuites avaient soutenu que l'apologiste n'avait rien assuré que de vrai, qu'on avait mal pris ces décisions, que c'était un fait sur lequel il n'appartient ni au pape ni aux prélats de prononcer, parce que l'Église entière peut se tromper dans la discussion des faits et l'intelli-

1. Fontaine, *Mémoires*, t. III, p. 198, sq.

2. Fontaine, *Mémoires*, t. III, p. 201.

gence des textes ? Je crois que Port-Royal ne serait pas pressé de réfuter cette réplique, qui ne souffre point de réponse dans ses principes (1). »

Dans le même temps qu'ils poursuivaient au grand jour et avec succès cette guerre acharnée contre les casuistes, les jansénistes en poursuivaient une autre contre Mazarin, mais celle-ci dans l'ombre, comme de vrais conspirateurs. L'infatigable M. de Saint-Gilles fit le voyage de Hollande pour voir le cardinal de Retz alors à Rotterdam. Il venait « le trouver, dit Gui Joly, de la part des jansénistes, qui se voyant fort pressés du côté de la cour de Rome et de celle de France, s'adressèrent au cardinal pour lui proposer de s'unir à eux, avec offre de tout leur crédit et de la bourse de leurs amis, qui étaient fort puissants, lui conseilla fortement d'éclater, et de se servir de toute son autorité, qui serait appuyée vigoureusement de tous leurs partisans. » Le cardinal, dont le courage était amolli, ne se souciait plus d'éclater. Il se contenta d'user de la bourse et de la plume de ses puissants alliés ; il donna cependant à leur envoyé son chiffre pour correspondre ; c'était leur laisser encore quelque espérance.

Devant l'audace et les intrigues toujours croissantes de Port-Royal, l'Assemblée du clergé de 1660-1661 continua l'œuvre de répression commencée par les assemblées précédentes. Dès le 15 décembre 1660, le roi fit appeler au Louvre les trois présidents, et leur déclara que pour son salut, pour sa gloire et pour le repos de ses sujets, il voulait terminer l'affaire des jansénistes ; il leur enjoignit de s'appliquer à chercher les moyens les plus propres et les plus prompts pour extirper cette secte, et leur promit de les appuyer de son autorité. Après un mois et demi d'examen et de délibération, l'assemblée décida que la signature du Formulaire serait rendue obligatoire. La Faculté de théologie de Paris, ayant reçu cette décision, déclara d'un consentement unanime qu'elle approuvait entièrement la formule de foi et la souscription qui en était ordonnée. Voici comment était conçu ce Formulaire :

Je me sou mets sincèrement à la constitution du pape Innocent X du 13 mai 1653, selon son véritable sens, qui a été déterminé par la constitution de notre saint Père Alexandre VII du 16 octobre 1656.

1. *Mémoires chronologiques et dogmatiques*, t. II, p. 380.

Je reconnais que je suis obligé en conscience d'obéir à ces constitutions, et je condamne de cœur et de bouche la doctrine des cinq propositions de Cornélius Jansénius, contenue en son livre intitulé *Augustinus*, que ces deux papes et les évêques ont condamnée, laquelle doctrine n'est point celle de saint Augustin que Jansénius a mal expliquée contre le vrai sens de ce saint docteur.

Le roi ordonna que ces décisions de l'Assemblée seraient exécutées. En même temps le lieutenant civil vint signifier aux supérieures des deux monastères de Port-Royal de renvoyer les pensionnaires ; quelques jours après il vint encore leur porter l'ordre de renvoyer aussi les novices et les postulantes, avec défense d'en recevoir à l'avenir. *Voilà la grande persécution qui s'élève*, fut le cri qui retentit aussitôt dans les saintes maisons de la grâce. On y avait préparé, dit le P. Rapin, « les esprits des religieuses les plus ferventes pour la nouvelle opinion comme des victimes que la Providence destinait au martyre. On leur disait que l'Église ne consistait plus que dans le Port-Royal ; qu'elles étaient les seules fidèles qui restaient au monde, et qu'il n'y avait de foi sur la terre que dans leur maison ; que les restes d'un si sacré dépôt étaient entre leurs mains ; que Dieu allait les mettre à l'épreuve de la tribulation et des souffrances, pour reconnaître jusqu'où irait leur fidélité (1). » Ces discours produisaient l'effet que les habiles meneurs en attendaient : « Ma mère, demandaient les religieuses à leur abbesse, quand les bourreaux viendront nous prendre pour nous mener au martyre, ne faudra-t-il pas que nous prenions nos grands voiles ? » M. Sainte-Beuve, si facile à s'attendrir sur les victimes de l'intolérance moliniste, ne peut s'empêcher, aux grands récits pathétiques de ses bons amis, de faire cette remarque : « Ce qui me gâte tous ces récits, c'est l'exagération manifeste et un excès de naïveté dans l'opiniâtreté, une disproportion du ton aux objets, à laquelle on a peine à se faire (2). »

En effet, ce n'était pas leur sang, mais la signature du formulaire qu'on demandait aux religieuses comme aux ecclésiastiques de Port-Royal. Encore cette signature leur était-elle rendue facile par le mandement des vicaires-généraux de Paris qui la prescrivait. Pascal avait dressé cette pièce, « dont la

1. Rapin, *Mémoires*, t. III, p. 25.

2. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. IV, p. 45.